

COLLABORATION À LA COMMANDITE

PROJET PILOTE POUR AUGMENTER LES COMMANDITAIRES AU CLUB

ENTENTE POUR LES JOUEURS

Étant un OSBL, le Club de soccer Lévis-Est est financé en grande partie grâce à ses nombreux partenaires. Afin de pouvoir offrir un meilleur service à ses membres en offrant plus d'activités, en renouvelant son matériel et en développant de nouveaux projets, le Club de soccer Lévis-Est compte sur les appuis financiers de ses commanditaires.

Dans le but de trouver de nouveaux partenaires pour le Club, nous sollicitons la collaboration de nos membres afin de faire découvrir notre programme de plateforme de commanditaires, « La Touche ».

Pour chaque référence de nouveau commanditaire affilié à notre programme, l'athlète obtiendra sa **saison de soccer gratuitement (jusqu'à concurrence de 300\$)**.

Afin de profiter de l'offre de saison gratuite, le partenaire doit signaler le nom du membre qui l'a référé lors de la signature de l'entente OU le membre doit rapporter lui-même l'entente de partenariat (ci-jointe) à nos bureaux.

ENTENTE POUR LES PARTENAIRES

Nous avons instauré une toute nouvelle plateforme de visibilité pour nos partenaires accessible via notre site web. « La Touche » servira de medium de diffusion de nos partenaires et lorsque que complété, d'ici la fin de la saison estivale¹, permettra de proposer des promotions à l'aide d'un système de coupons rabais à usage unique.

Lorsque complété, vous pourrez la retrouver à partir de notre site web et quelques communications en rapport avec son ouverture seront envoyées à nos membres.

L'objectif de cette plateforme est d'offrir un service supplémentaire aux membres du Club de soccer Lévis-Est en lui permettant de consommer chez les commerçants locaux grâce à des promotions uniques. En plus de faire profiter les membres du Club de soccer Lévis-Est grâce à la commandite, ce dernier va promouvoir la plateforme et ainsi encourager ses membres à consommer chez ses partenaires.

¹ En fonction de l'avancement du projet avec notre programmeur partenaire, [Projet TeleQom](#).



ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE

CLUB DE SOCCER LÉVIS-EST, personne morale légalement constituée ayant son siège au 8087 boulevard du Centre-Hospitalier à Lévis (Québec), G6X 1L3, dûment représentée par monsieur François Ouellet, directeur général et/ou autres représentants administratifs.

ET

(NOM DE L'ENTREPRISE) _____, personne morale légalement constituée ayant son siège au (ADRESSE) _____ dûment représenté par (REPRÉSENTANT ET SON POSTE) _____ rejoignable au (TÉLÉPHONE) _____ et au (COURRIEL) _____.

Ci après nommé *LE PARTENAIRE*

PAR L'ENTREMISE

(NOM DU MEMBRE ENTREMETTEUR (*Joueur ou joueuse*)) _____, évoluant en (CATÉGORIE) _____, représenté par (NOM DU PARENT) _____.

Durée de l'entente

L'entente s'étend à partir du _____ pour une période de _____ mois (12 mois minimum).

Rabais applicable lors des contrats mensuels :

24 mois = 2 mois gratuits, 36 mois = 6 mois gratuits, 5 ans = 1 an gratuit

Montant et date de paiement

- LE PARTENAIRE s'engage à verser un montant de CINQUANTE DOLLARS (50\$) par mois au Club de soccer Lévis-Est. Ce montant équivaut au forfait *BRONZE*
- Une facture sera envoyée le 1^e jour de chaque mois. Un prélèvement automatique sera fait avec l'accord du partenaire.

Terme et possibilités

Autres modalités possibles à régler lorsqu'un représentant du Club de soccer Lévis-Est prendra contact avec le commanditaire. Possibilité d'augmenter la visibilité, et/ou l'apport financier, etc.



Engagement du PARTENAIRE

- LE PARTENAIRE fournira à ses frais, tout le matériel graphique (matrice ou autre) nécessaire à la réalisation de l'entente.
- LE PARTENAIRE fournira à ses frais, les supports promotionnels (bannières, kiosques, fanions ou autres) selon la volonté du partenaire pour que le Club de soccer Lévis-Est puisse réaliser les activités promotionnelles convenues à la présente entente.
- LE PARTENAIRE convient d'entretenir un partenariat avec un organisme qui s'occupe d'une clientèle juvénile et s'engage à respecter les lois en vigueur et les valeurs du Club de soccer Lévis-Est.

Engagement du Club de Soccer Lévis-Est

- Le Club de soccer Lévis-Est s'engage à faire approuver l'épreuve par LE PARTENAIRE avant la production des chandails.
- Le Club de soccer Lévis-Est s'engage à diffuser le logo DU PARTENAIRE sur sa page web dédiée à la promotion de ses partenaires locaux.
- Le Club de soccer Lévis-Est s'engage à publier sporadiquement des photos contenant les logos de ses partenaires.
- Le Club de soccer Lévis-Est affichera les bannières et fanions fournis par LE PARTENAIRE lors des événements sélectionnés du Club, s'il y a lieu.

Conditions légales

- Seules les clauses stipulées dans la présente entente prévalent entre les deux parties.
- Le partenaire ne tiendra pas le Club de soccer Lévis-Est responsable si des modifications aux lois et règlements l'empêchent de donner suite à l'entente.
- Le Club ne tiendra pas le partenaire responsable si des modifications aux lois et règlements l'empêchent de donner suite à l'entente.
- Le Club de soccer Lévis-Est n'assume pas les frais de création et d'impression des bannières publicitaires, mais conserve un droit de regard sur le format de celles-ci.
- Les lois du Québec s'appliquent.

Signé à : Lévis

Date :

Pour le Club de soccer Lévis-Est

François Ouellet
Directeur général

Signé à :

Date :

Pour LE PARTENAIRE

(Prénom Nom) _____
(Poste) _____